



CONSEIL MUNICIPAL

Commune de ESQUAY-SUR-SEULLES

PROCES-VERBAL de la séance du 1^{er} AVRIL 2026

En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Date de la convocation	Date d'affichage
25/03/2026	25/03/2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 1^{er} avril, à 19h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué en application des articles L. 2121-7, L. 2121-9 et L. 2121-11 du C.G.C.T., s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bruno RUSSEIL, Maire.

Présents : Bruno RUSSEIL, Maire, Bertrand MARIE, Premier Adjoint, Martine DE MARIA, Virginie FOLLIOU, Soumaya VESCOGNI, Thomas ESNAULT, Marie HEBERT-GOYER, Guillaume MESNILDREY, Elodie RAULT, Steve FARCY, conseillers.

Pouvoirs : Thomas BOUET donne pouvoir à Guillaume MESNILDREY

Madame Marie HEBERT-GOYER est désignée secrétaire de séance.

Formant la majorité des membres en exercice.

Le Procès-verbal de la précédente réunion de Conseil Municipal, en date du 21 mars 2026, ayant été bien reçu par tous les membres, Monsieur Bruno RUSSEIL, Maire, rappelle les sujets et délibérations prises. Le Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2026 est adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Ordre du jour :

1. Détermination des commissions communales et désignation des délégués
2. Proposition des délégués aux services fiscaux pour la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
3. Désignation des délégués au sein des organismes extérieurs
4. Désignation des correspondants défense

I - DETERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DESIGNATION DES DELEGUES

Vu l'article L2121-22 du C.G.C.T, le Maire propose la création des commissions communales suivantes et rappelle leurs rôles et leurs fonctionnements :

- Commission travaux, voirie, bâtiments, cimetière
- Commission d'Appel d'Offres
- Commission urbanisme
- Animation et communication
- Actions sociales
- Finances, budget, affaires générales



Le Maire demande qui souhaite participer aux commissions, sachant qu'il reste président de chacune des commissions.

Commission Travaux, Voiries, Bâtiments, Cimetière	Commission d'Appel d'Offres	Commission Urbanisme
BOUET Thomas GOYER-HEBERT Marie ESNAULT Thomas FOLLIOT Virginie MARIE Bertrand MESNILDREY Guillaume	DE MARIA Martine ESNAULT Thomas FOLLIOT Virginie HEBERT-GOYER Marie RAULT Elodie	FARCY Steve MARIE Bertrand
Animation et Communication	Actions Sociales	Finances, Budget, Affaires Générales
DE MARIA Martine FARCY Steve HEBERT-GOYER Marie MARIE Bertrand RAULT Elodie VESCOGNI Soumaya	DE MARIA Martine FOLLIOT Virginie RAULT Elodie VESCOGNI Soumaya	FOLLIOT Virginie HEBERT-GOYER Marie MARIE Bertrand MESNILDREY Guillaume VESCOGNI Soumaya

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De créer les commissions définies ci-avant ;
- 2) De désigner les délégués proposés ci-avant ;
- 3) D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

II - PROPOSITION DES DELEGUES AUX SERVICES FISCAUX POUR LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que dans chaque commune, soit instituée une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) composée du Maire ou de son adjoint délégué et de six commissaires.

La CCID émet un avis sur la mise à jour des valeurs locatives foncières retenues comme bases de calcul des impôts directs locaux.

Ainsi, elle est appelée à formuler son avis sur les modifications de valeurs locatives consécutives aux changements affectant les propriétés bâties et non bâties de la commune.

Les délégués proposés par le Conseil Municipal au directeur des services fiscaux sont :

DE MARIA Martine BOUET Thomas HEBERT-GOYER Marie ESNAULT Thomas FOLLIOT Virginie FARCY Steve RAULT Elodie MARIE Bertrand VESCOGNI Soumaya MESNILDREY Guillaume LEFEUVRE Christine JEANNE Hubert	MARIE ISAMBERT Audrey GANCEL Jean-Marie HARIVEL Anne LECANU Pierre GAUTHERIN Claire BASSET Pierrick JULITA Marie-Etienne LE BIGOT Jacky ROGER Mélanie FAUDEMERE Pierre MASSOT Claire GANCEL Benoît
--	---

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De désigner les délégués proposés ci-avant ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------



III - DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES ORGANISMES EXTERIEURS

Vu l'article L2121-33 du C.G.C.T, le Maire propose de désigner les délégués au sein des organismes extérieurs que sont :

- ■ S.D.E.C Energie ;
- ■ Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (S.M.A.E.P) du Vieux Colombier ;

Le tableau ci-dessous renseigne les délégués désignés dans les différents organismes extérieurs après consultation des conseillers municipaux :

S.M.A.E.P du Vieux Colombier	MESNILDREY Guillaume	BOUET Thomas
S.D.E.C ENERGIE	RUSSEIL Bruno	MARIE Bertand

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De désigner les délégués proposés ci-avant ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

IV - DESIGNATION DES CORRESPONDANTS DEFENSE

Vu la circulaire du 26 octobre 2001 relative à la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la défense et du secrétaire d'Etat chargé de la défense et des anciens combattants, invitant les communes à désigner un correspondant défense, interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense ;

il revient au maire, seul chargé de l'administration en vertu de l'article L. 2122-18 du code général de collectivités territoriales (CGCT), de procéder à une telle désignation, sur laquelle il peut recueillir l'avis du conseil municipal.

	TITULAIRES	SUPPLEANTS
CORRESPONDANT DEFENSE	RUSSEIL Bruno	HEBERT-GOYER Marie

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- 1) De désigner les correspondants défense proposés ci-avant ;
- 2) D'autoriser le Maire à signer tous les documents utiles à la mise en œuvre de cette délibération.

Vote (s) pour : 11	Vote (s) contre : 0	Abstention (s) : 0
--------------------	---------------------	--------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20H23.

La Secrétaire
Marie HEBERT-GOYER

Le Maire,
Bruno RUSSEIL



MAIRIE DESQUAY-SUR-SEVRE
11000 CALVAIRAC